



Le kurde langue optionnelle dans le système éducatif turc : problèmes et perspectives

Selda Araz

► **To cite this version:**

Selda Araz. Le kurde langue optionnelle dans le système éducatif turc : problèmes et perspectives. 18e Rencontres Jeunes Chercheurs en Sciences du Langage, Jun 2015, Paris, France. hal-01495193

HAL Id: hal-01495193

<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01495193>

Submitted on 24 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le kurde langue optionnelle dans le système éducatif turc : 1 problèmes et perspectives

Selda ARAZ
Université de Rouen
arazselda@hotmail.com

RÉSUMÉ

En Turquie, après une longue période d'interdiction de la pratique et de l'enseignement de la langue kurde, l'enseignement des langues vivantes autres que le turc a été autorisé par le gouvernement dans le cadre de l'initiative de « l'apprentissage des langues et des dialectes vivants ». Depuis 2012, l'enseignement du kurde a été introduit dans le système éducatif public, permettant aux élèves scolarisés en 5^{ème} et en 6^{ème} années² de le choisir comme langue optionnelle. Cet article décrit cet enseignement pilote à partir de l'expérience des acteurs de premier plan : élèves, parents et enseignants.

Mots-clés : *Enseignement des langues minoritaires, enseignement de la langue kurde en Turquie, politique linguistique turque, revitalisation linguistique, kurde comme cours optionnel*

Keywords : *Minority language education, Kurdish language education in Turkey, Turkish language policy, language revitalization, Kurdish as optional course*

¹ Cet article est issu d'un mémoire de Master 2 en Sciences du langage qui s'intitule *Enseignement du kurde comme langue optionnelle en Turquie : étude de cas dans la province de Batman*, soutenu en septembre 2014 auprès de l'Université de Rouen.

² Les classes de 5^{ème} et de 6^{ème} dans le système éducatif turc correspondent respectivement aux classes de CM2 et 6^{ème} du système éducatif français.

INTRODUCTION

Dans le but de l'unification nationale, un Etat souverain centralise son idéologie autour d'une politique linguistique monolingue en excluant toutes les autres langues en présence. Depuis la fondation de la République de Turquie en 1923, sur les ruines de l'Empire Ottoman, les gouvernements nationalistes ont eu pour projet la construction d'un État-nation doté d'une seule culture et d'une seule langue à travers l'homogénéisation du paysage ethnique et linguistique (Akin & Akinci, 2003). Cependant, ce nouvel État a négligé son passé. L'Empire ottoman était issu d'un grand empire multiethnique et plurilingue ; ainsi le nouvel État turc comprenait-il plusieurs peuples et plusieurs langues (Cigerli, 1999). En dépit d'une telle diversité ethnique et linguistique, l'État turc n'envisage toujours pas pleinement l'existence d'autres peuples que les Turcs.

La langue turque apparaît comme le premier instrument de diffusion de cette idéologie unificatrice par des mesures législatives. Ainsi, dans l'article 88 de la première Constitution adoptée le 20 avril 1924, l'appellation « Turcs » s'applique à tous détenteurs de la nationalité turque sans faire de distinction parmi les personnes de différentes ethnies et religions. De la même manière, deux dispositions dans la Constitution de 1982 (articles 26, 28) imposent l'usage du turc dans les publications et dans les médias. Dans l'enseignement en particulier, le pluralisme a été interdit par l'article 42 de la même Constitution¹. En conséquence, la population kurde, qui constitue la première minorité en termes de nombre de locuteurs², ainsi que les autres groupes ethniques³, se voient privés de l'enseignement dans leur langue maternelle, qui est pourtant une dimension fondamentale des Droits de l'Homme (Woehrling, 2005). Cependant l'importance de cet enseignement n'est pas à minimiser, comme le résume Skutnabb-Kangas (2012). Pour Skutnabb-Kangas, le droit à l'enseignement en langue maternelle pour les populations minorées sert à revivifier et à transmettre aux générations futures leur langue, leur histoire, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature ; il permet aussi aux communautés, aux lieux et aux personnes de conserver leurs propres noms.

Reconnaissance officielle et intérêt de l'enseignement des langues minoritaires

De nos jours, se manifeste la nécessité de garantir les droits linguistiques, de protéger la diversité culturelle, de respecter les identités des groupes minoritaires et de leurs langues. Costa (2013) met en évidence un nouvel examen du concept de langue à la lumière de ceux d'identité, de territoire, de patrimoine immatériel, de biodiversité et d'autochtonie, ainsi que le remplacement par des discours en faveur de la diversité linguistique des dogmes traditionnels des États-nations qui soutenaient l'homogénéité. Ces éléments conduisent à une croissance considérable de la reconnaissance et de la

¹ (Article 26) « Aucune langue interdite par la loi ne peut être utilisée pour exprimer et diffuser des opinions [...] » ; (Article 28) « La presse est libre et ne peut être censurée. [...] Nul ne peut publier dans une langue interdite par la loi. » ; (Article 42) « Dans les établissements d'éducation et d'enseignement, aucune autre langue que le turc ne peut être enseignée aux ressortissants turcs comme langue maternelle. [...] »

² Selon les estimations, la population des Kurdes varie de 30 à 35 millions, répartis à cheval sur quatre États : La Turquie abrite la plus grande population kurde. Environ 15 millions de Kurdes vivent en Turquie (soit 20% de la population du pays), 6 à 7 millions en Iran (8 % à 10 % de la population), 5 millions en Irak (22 % de la population), et 2 millions en Syrie (9 % de la population). À cette population s'ajoute une diaspora de plus d'un million d'individus vivant essentiellement dans les pays de l'Union européenne (Bordenet, 2010).

³ On entend par là : les Arabes (près d'un million), les Abkhazes (0,40 %), les Albanais (1,7%), les Bosniaques (1,82%), les Tcherkesses (3,40%), les Géorgiens (2,52%), les Lazes (2,52 %), les Pomakes (1,83 %) et les Tatars (0,65 %) (Dündar, 2000).

promotion de cette diversité linguistique sur les plans national et international (Costa, 2013). Chaudenson (2000) constate, pour sa part, que le plurilinguisme est une réalité que plusieurs pays ont parfois combattue ou niée. Aujourd'hui, cette réalité pousse cependant les États à tenir compte des droits des minorités qui se trouvent sur leur territoire. Par exemple, en France, certaines langues comme l'occitan, le breton, le basque, le catalan, l'alsacien et le flamand sont reconnues officiellement après une longue période où le monolinguisme français avait succédé à la diversité linguistique sur tout le territoire (Alen-Garabato & Cellier, 2009). En ce qui concerne la Turquie, la pression sur la langue, qui s'enracinait les années 1920 et avait atteint son apogée avec le coup d'État militaire en 1980, a commencé à s'assouplir dans les années 1990. Le début des années 2000 a donné lieu à une nouvelle politique linguistique favorisant les langues minoritaires. Le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne a incité l'État turc à réaliser des démarches au profit des droits des groupes minoritaires qui s'y trouvent. C'est dans ce cadre que l'enseignement du kurde a été introduit dans le système éducatif public depuis 2012 en offrant la possibilité aux élèves de classe de 5^{ème} et de 6^{ème} année de l'apprendre de manière facultative. Cette expérience a été reconduite à la rentrée scolaire de septembre 2013.

L'enseignement en langue maternelle permet non seulement aux groupes minoritaires d'exprimer leur identité culturelle mais aussi de protéger et de promouvoir la survie de leur langue. C'est l'un des droits fondamentaux garantis par divers traités internationaux comme les *Recommandations de La Haye concernant les droits des minorités nationales à l'éducation* la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* ou encore la *Recommandation d'Oslo concernant les droits des minorités nationales à l'éducation*. (Conseil de l'Europe, 2012).

Les recherches montrent que l'école peut jouer un rôle important dans le développement des langues minorées. D'après Fishman (1991), la transmission intergénérationnelle de la langue des parents aux jeunes enfants est l'élément-clé du maintien de la langue autochtone. L'école contribue à alimenter et à faciliter la réintégration de la langue à la maison et la transmission familiale. Selon Woehrling (2005 : 144), en dehors de la transmission familiale, l'école est le moyen « le plus important et le plus efficace pour l'apprentissage d'une langue », notamment parce que « c'est par l'enseignement que certaines langues régionales ou minoritaires ont été affaiblies voire effacées lorsqu'elles étaient exclues de celui-ci ».

Par ailleurs, selon plusieurs recherches, les enfants scolarisés dans leur langue maternelle ont une meilleure réussite scolaire : en Nouvelle-Zélande, les enfants maoris scolarisés dans leur propre langue réussissent mieux que ceux scolarisés en anglais (Goren, 2009). Deux scientifiques américains, Thomas et Collier (1997), après avoir observé 40000 enfants sur une période de vingt ans, ont conclu qu'avoir de très bonnes compétences en langue maternelle était la condition indispensable pour réussir à l'école.

En effet, l'enseignement en langue maternelle a une incidence bénéfique sur les compétences linguistiques des élèves en langue maternelle, sur les résultats scolaires dans les autres matières et sur l'apprentissage d'une seconde langue (Cummins, 2001).

Hypothèses et objectifs de recherche

Notre étude part de l'hypothèse que l'enseignement en langue maternelle est important pour la survie et la transmission des langues minorées. Nous nous interrogeons sur la situation de la langue kurde dans le système éducatif turc. Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, nous avons mené une enquête auprès de trois catégories de population : les élèves qui choisissent le kurde comme cours optionnel, les parents de ces élèves et les enseignants de kurde. Afin de décrire l'enseignement du kurde

dans son ensemble il nous a paru important de prendre en compte le rôle de ces trois populations complémentaires : les élèves, qui sont les premiers bénéficiaires de l'enseignement ; ensuite, les familles, qui peuvent jouer un rôle dans l'enseignement de la langue kurde à leurs enfants ; enfin, les enseignants, qui peuvent décrire les problèmes didactiques, matériels et pédagogiques.

Nous nous sommes également interrogé sur la motivation des élèves de la région kurde de Turquie quant au choix de l'apprentissage du kurde. La langue kurde en tant qu'héritage culturel et social et la question de l'identité jouent-elles un rôle dans leur choix ? Nous avons supposé qu'il peut avoir un lien de causalité entre la langue parlée par l'élève et le choix de l'enseignement du kurde.

La question concernant les familles était de savoir si elles étaient conscientes de l'importance de l'enseignement en langue maternelle pour le développement cognitif de leurs enfants.

Nous avons enfin supposé qu'une langue qui n'a jamais été enseignée en tant que cours optionnel dans les écoles pourrait connaître certains problèmes matériels, didactiques et pédagogiques. C'est pourquoi nous nous sommes tourné vers les enseignants de kurde pour ces questions.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. Le contexte de recherche

Les élèves qui manifestent un intérêt pour l'apprentissage du kurde se concentrent en majorité dans les provinces du sud-est de la Turquie où la population kurde est majoritaire. Ceci explique que le choix du terrain de cette étude se soit porté sur ces provinces. Nous avons fait le choix d'effectuer notre enquête dans deux contextes : urbain et rural. C'est la ville de Batman qui a été retenue pour l'enquête en milieu urbain. Pour ce qui est du contexte rural, le choix s'est porté sur un village⁴ à une heure de distance de Batman. La zone en rouge sur la carte géographique ci-dessous indique la localisation de notre recherche de terrain :

Figure 1: Les provinces de Turquie : En rouge, la province de Batman, où se situe notre terrain de recherche.



1.2. Le choix de la population et le type d'enquête

Pour ce qui est de notre méthode de recueil de données, nous avons fait le choix de combiner deux méthodes d'enquête : enquête par questionnaire écrit pour les élèves ; enquête par entretien du type semi-directif pour les parents d'élèves et les enseignants de kurde. Dans le questionnaire comme dans

⁴ Nous préférons taire le nom du village. En effet, dans ce village, il n'y a qu'une seule école, dans laquelle nous avons effectué notre enquête. De ce fait, donner le nom du village serait risquer de dévoiler le nom de l'école.

les entretiens, la plupart des questions sont de type ouvert afin de ne pas orienter les réponses des enquêtés. Le tableau ci-dessous résume notre méthodologie de recueil de données.

Table 1 : Méthodologie de recueil de données.

Population	Élèves		Parents		Enseignants	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Contexte						
Nombre	105	75	20	20	3	2
Type d'enquête	Questionnaire écrit		Entretien semi-directif		Entretien semi-directif	

Notre enquête à Batman s'est déroulée au mois de mars 2014 et a été conduite dans l'une des plus grandes écoles secondaires de la ville. Nous avons administré un questionnaire écrit aux 105 élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} année qui ont choisi le kurde comme cours optionnel. Dans le contexte rural, nous avons choisi une seule école secondaire. Nous y avons administré le même questionnaire écrit à 75 élèves.

Le choix d'enquête par questionnaire écrit s'est fondé en grande partie sur l'âge et sur le niveau d'éducation des élèves : ce sont des élèves au nombre de 180, qui ont entre 11 et 12 ans. Le questionnaire écrit est un invariable qui soumet tous les enquêtés aux mêmes questions et permet la comparabilité des réponses.

Notre questionnaire se composait de vingt-trois questions réparties en quatre rubriques : a) profil sociologique ;

b) compétences langagières ;

c) langues et contextes de communication ;

d) cours optionnel de langue kurde.

En ce qui concerne les parents d'élèves et les enseignants, nous avons pensé que l'entretien de type semi-directif était préférable pour notre étude dans la mesure où les interviewés peuvent intervenir librement et ouvertement. Par ailleurs, étant donné la taille plus réduite de notre échantillon de parents et d'enseignants, l'enquête par entretien semi-directif s'est avérée plus efficace pour comprendre les phénomènes complexes en profondeur.

L'échantillon se compose de quarante familles dont les enfants ont choisi le kurde comme cours optionnel : vingt en contexte urbain et vingt en contexte rural. Nous avons rencontré les familles par l'intermédiaire des élèves qui ont répondu notre questionnaire ainsi que grâce aux conseils et aux adresses fournis par l'école. Du fait de la proximité des maisons dans le village, nous n'avons pas eu beaucoup de difficultés à mener notre enquête avec des parents. En revanche, dans le contexte urbain, l'enquête a été un peu plus difficile car toutes les maisons en ville sont plus éloignées entre elles qu'à la campagne. Dans le cadre de nos entretiens semi-directifs, nous avons regroupé nos thématiques en trois rubriques composées de vingt-deux questions :

a) profil sociologique ;

b) compétences langagières ;

c) enseignement optionnel du kurde et les parents.

Au total, cinq enseignants de kurde ont été interrogés : trois travaillent à l'école secondaire de Batman retenue pour cette étude ; les deux autres, à l'école secondaire choisie pour le contexte rural.

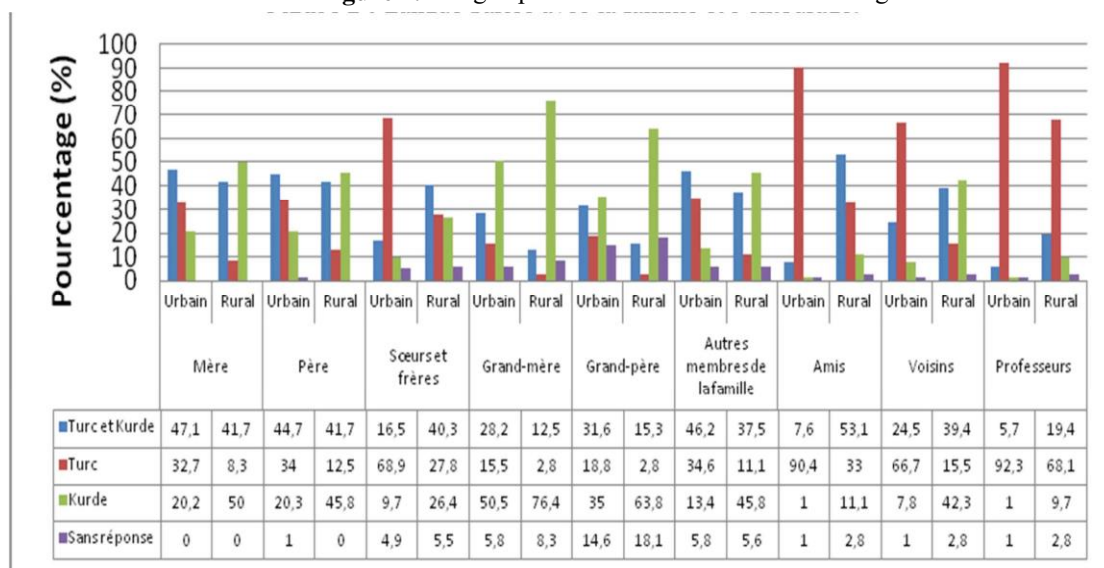
Nos entretiens semi-directifs sont composés de dix-huit questions réparties en deux rubriques : a) la formation des enseignants ;
 b) le processus d'enseignement optionnel du kurde.

2. ANALYSE DES DONNÉES

2.1. L'intérêt des élèves pour le choix du kurde comme langue optionnelle

Comme nous avons fait l'hypothèse que la (ou les) langue(s) parlée(s) par notre échantillon d'élèves peut influencer le choix de l'intérêt des élèves d'étudier le kurde, notre interrogation porte donc et le choix de la (ou des) langue(s) d'usage en contexte familial, social et scolaire, avec des interlocuteurs tels que le père, la mère, les frères et sœurs, les grands-parents, les autres membres de la famille, les amis, les voisins et les professeurs.

Figure 2. Langue parlée avec la famille et l'entourage



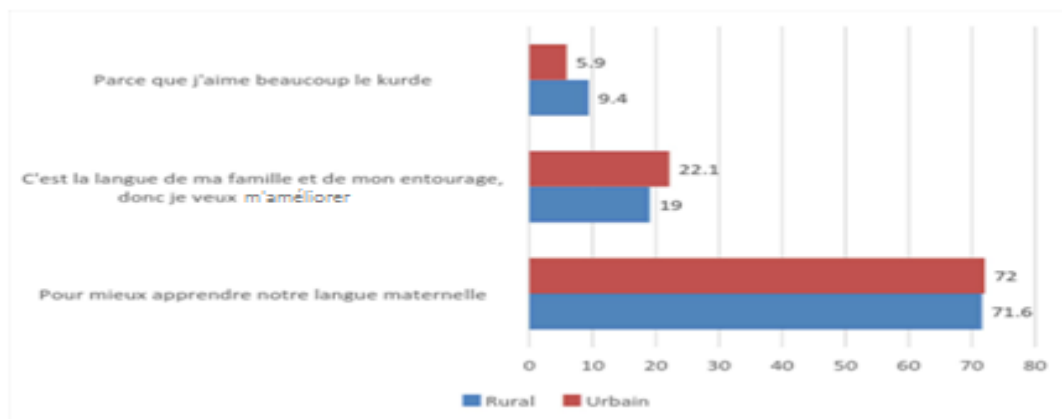
Dans le contexte urbain, le turc et le kurde sont des langues que les élèves parlent le plus avec leur mère et leur père (respectivement 47,1% et 44,7%) ; par contre, avec les mêmes interlocuteurs, notre échantillon de l'école rurale parle le plus en kurde (respectivement 50,0% et 45,8%). Cela peut s'expliquer par le fait que, l'usage du kurde est plutôt réservé et répondu aux foyers du contexte rural. En outre, l'élève s'adresse à ses sœurs et ses frères et à ses amis majoritairement en turc dans le contexte urbain (respectivement 68,9% et 90,4%), alors que dans le contexte rural, il communique avec eux en deux langues, turc et kurde (40,3% et 53,1%). Cela montre que l'emploi du turc n'éradique pas le kurde, lequel conserve une place importante chez les adultes de zone rurale. Il est important de souligner que l'usage unique du kurde dans la communication avec sœurs, frères et amis varie en fonction des deux contextes : le pourcentage montrant l'usage du kurde est en effet moins élevé chez les élèves de la ville que chez ceux du village. En effet, 26,4% % des élèves communiquent en kurde avec leurs frères et sœurs en milieu rural contre seulement 9,7% en milieu urbain. De même, pour la communication avec les amis, elle se fait en kurde pour 11, 1% des ruraux et pour 1 % des urbains.

De façon générale, les élèves de l'école rurale utilisent le kurde pour communiquer avec leurs parents alors que ceux de l'école urbaine leur parlent en turc. L'usage du turc est dominant pour communiquer entre les frères et sœurs, les voisins, les amis et les professeurs dans les deux milieux. Le kurde est plutôt utilisé en milieu rural pour communiquer avec les personnes plus âgées. En effet, l'usage du kurde augmente avec l'âge. Par ailleurs, plus on s'éloigne du contexte familial, plus le kurde perd ses domaines d'usage et laisse sa place au turc.

Plusieurs facteurs expliquent l'usage courant du turc. D'abord, l'apprentissage de cette langue à l'école est obligatoire. Elle est également la langue des médias (télévision, radio, internet, presse écrite, etc.) et elle prévaut dans la quasi-totalité des établissements officiels et dans des tribunaux. À l'opposé, le kurde n'a de statut ni sur le marché économique, ni dans les domaines scolaires et administratifs. Cela conduit, d'une part, les élèves à employer la langue turque et, d'autre part, cela empêche l'usage du kurde.

Afin de connaître les motivations des élèves quant au choix de la langue kurde, la question posée était la suivante : « pourquoi as-tu choisi le kurde comme cours optionnel ? »

Figure 3 : L'intérêt des élèves pour le choix du kurde comme langue optionnelle



D'abord une grande majorité des élèves dans deux écoles ont répondu que «c'était pour mieux apprendre notre langue maternelle » (71,6% et 72,0%). On peut en déduire que les élèves utilisent le kurde plus ou moins souvent et/ou correctement dans le milieu familial, qu'ils sont conscients de leurs lacunes. Ensuite, dans les deux contextes, environ 20 % des élèves affirment : « C'est la langue de ma famille et de mon entourage donc je veux m'améliorer ».

Nous voyons deux explications à ce choix des élèves. Premièrement, dans notre contexte de recherche, certaines familles choisissent de parler en turc avec leurs enfants pour qu'ils n'aient pas de difficultés à l'école, où le turc est la langue obligatoire. Les élèves, eux, apprennent à parler le kurde, la langue de leurs parents, pour en avoir une maîtrise correcte et y progresser.

Enfin, moins de 10% des élèves ont répondu : « parce que j'aime beaucoup le kurde », ce qui semble démontrer la langue devient un marqueur identitaire.

2.2. L'importance de l'enseignement en langue maternelle de point de vue des parents

En ce qui concerne les parents, deux des questions posées étaient :

- a) « D'après vous, la langue maternelle est-elle importante dans la scolarité de votre enfant ? » b)
« Si oui pourquoi est-elle importante ? »

Table 2 : L'importance de l'enseignement en la langue maternelle de point de vue des parents.

À votre avis, la langue maternelle, est-elle importante dans la formation de votre enfant ?	Pourcentage	
	Rural	Urbain
Oui	100	100
Non	0	0
Si « OUI » Quelle est son importance ?		
Quoi de plus important que d'apprendre sa langue maternelle et sa culture	50	50
C'est une langue qu'ils parlent déjà, ils la parleront mieux grâce à l'école	25	45
La langue kurde est aussi importante pour les Kurdes que la langue turque l'est pour les Turcs	20	-
Ils peuvent raisonner dans leur langue maternelle	5	5

Toutes les familles ont déclaré que l'enseignement de la langue maternelle avait une importance dans la formation de leurs enfants. La moitié des parents, soit 50% en milieu urbain et 50% en milieu rural, a expliqué son importance comme suit : « quoi de plus important que d'apprendre sa langue maternelle et sa culture ». On constate que la langue a une fonction symbolique car la valeur attribuée à l'importance de l'enseignement en langue maternelle est principalement liée aux valeurs identitaires et patrimoniales.

Certaines familles se penchent sur la dimension du perfectionnement des compétences orales en kurde : « c'est une langue qu'ils parlent déjà, ils la parleront mieux grâce à l'école » (25% en milieu rural, 45% en milieu urbain). Nous remarquons que, pour ces familles, la dimension de l'expression orale en kurde et la communication en kurde portent une valeur et que cette volonté est plus élevée dans les familles en milieu urbain. Nous en dégageons l'idée que l'importance de l'enseignement de la langue maternelle du point de vue de ces parents porte une fonction communicative car la langue est considérée comme un instrument de communication par ces familles.

Dans le contexte rural, quatre familles, soit 20% ont défendu l'idée que : « la langue kurde est aussi importante pour les Kurdes que la langue turque l'est pour les Turcs ». Nous en déduisons que le kurde a une place important pour ces locuteurs.

Seul l'un des parents du village (5%), qui a un niveau de formation élevé, estime que « les élèves peuvent raisonner dans leur langue maternelle ».

On en déduit que seul un petit pourcentage de parents est conscient des bénéfices de l'enseignement de la langue maternelle et de ses avantages dans les deux langues. De même, seul un des parents est conscient du rôle de l'enseignement en langue maternelle dans le développement de facultés de raisonnement de leurs enfants, à la fois dans la langue maternelle et dans la langue de scolarisation.

2.3. Les difficultés de l'enseignement du kurde comme langue optionnelle

Les enseignants de kurde présentent certains points communs : tous ont obtenu leur diplôme universitaire dans des départements autres que celui de kurde ; ils sont spécialisés dans d'autres matières, mais ont le kurde comme langue maternelle. C'est l'initiative personnelle de ces enseignants et le fait d'avoir le kurde comme langue maternelle qui les ont conduits à dispenser ces cours.

Malgré le grand intérêt de la population pour ces cours, que ce soient les élèves, les parents ou les enseignants, des problèmes de plusieurs ordres ont été révélés par ces enseignants, notamment matériels, didactiques et pédagogiques. Le statut optionnel des cours de kurde ne permet qu'une durée de cours réduite (deux heures par semaine) et ne donne pas droit à une évaluation. De plus, le créneau horaire du cours de kurde, placé après le dernier cours de la journée, entraîne un fort taux d'absentéisme. Parmi les difficultés, on relève aussi deux problèmes fondamentaux que les enseignants doivent surmonter : l'absence de matériel didactique⁵, le manque de professeurs formés, qui sont des problèmes fondamentaux à surmonter selon les enseignants. Le tableau 3 présente une typologie des réponses spontanées recueillies lors des entretiens des enseignants dans les deux contextes :

Table 3 : Les difficultés de l'enseignement du kurde comme langue optionnelle

Ordre	Rencontrez-vous des difficultés quand vous faites les cours ?
Contexte urbain	
1	« Vu que c'est un cours optionnel placé à la fin du dernier cours de la journée, et qu'il n'est de surcroît pas noté, le taux d'absentéisme est élevé »
2	« Il y a un grand décalage entre les niveaux langagiers des élèves, certains sont forts alors que les autres sont faibles en kurde »
3	« Premier problème : je ne suis pas fort en kurde mais il y a des élèves qui sont encore plus faibles »
Contexte rural	
1	« Deux heures par semaine ne sont pas suffisantes pour motiver les élèves, et l'une des principales difficultés est que le turc constitue une grande partie de leur vie quotidienne »
2	« Le turc et le kurde sont deux langues appartenant originellement à deux différentes familles de langues, les élèves ont ainsi des difficultés linguistiques, surtout en kurde ».

CONCLUSION

Notre recherche révèle que l'intérêt des élèves pour le choix de l'enseignement du kurde est lié majoritairement à une volonté de mieux apprendre leur langue maternelle. Les élèves s'expriment plus aisément en turc en contexte urbain ce qui est la conséquence de la politique linguistique turque qui confère au turc seul le statut de langue officielle et de langue d'enseignement obligatoire, alors que le kurde n'a de statut ni sur le marché économique, ni dans les domaines scolaires et administratifs. De ceci résultent l'immersion dans la langue et la culture turques de la population kurde ainsi que la régression des compétences en kurde.

L'usage oral du kurde est plus répandu dans le contexte rural, surtout lorsque les élèves communiquent avec leur parents et leurs grands-parents. En revanche, plus on s'approche du contexte urbain, plus le contexte social s'élargit, l'âge diminue plus l'usage du turc augmente. Dans ce contexte,

⁵ Un manuel est publié par le Ministère de l'Éducation Nationale, mais les enseignants ne l'ont pas.

soit le turc est la seule langue en usage, surtout entre jeunes ; soit les deux langues sont pratiquées. Pour résumer, le kurde perd ses domaines d'usage ou les partage avec le turc.

Ensuite, pour la majorité des parents, l'enseignement en langue maternelle est important parce qu'il fournit à la fois l'apprentissage de la langue maternelle et de la culture associée et le développement des compétences d'expression orale en langue maternelle.

Enfin, d'après les enseignants de kurde, les problèmes matériels, didactiques et pédagogiques s'entremêlent et conduisent à un enseignement présentant plusieurs lacunes. L'absence d'enseignants formés, de manuel approprié au niveau des élèves, le caractère optionnel du cours (deux heures par semaine), sa place après le dernier cours de la journée ainsi que les disparités de niveau des élèves sont des facteurs qui font de cette expérience pilote d'enseignement du kurde un défi.

Pourtant, le grand intérêt suscité chez les élèves, leurs parents et leurs enseignants par la mise en place des cours de kurde est manifeste. Le ministère de l'éducation nationale turc (MEB) peut adopter des démarches plus concrètes en tenant compte de cet intérêt et des défis que nous avons mentionnés. Beaucoup de pays saisissant les avantages de l'enseignement de plus d'une langue et favorisant l'enseignement en langue maternelle des communautés minoritaires et celle d'immigrants. On pensera par exemple à des pays comme la Suisse, où sont parlés l'allemand, l'italien, le romanche et le français ; l'Espagne, où le basque, le catalan, sont des langues d'usage ; la Belgique, où sont parlées le flamand et le français. Ces pays plurilingues et pluriculturels protègent les langues en question par des lois et les intègrent dans leurs systèmes éducatifs. Le Ministère de l'Éducation nationale, en prenant modèle sur l'expérience de ces pays, peut conférer au kurde le statut de langue d'enseignement obligatoire dans les régions la population kurde est majoritaire. Pour cela, il devrait d'abord mettre en œuvre des politiques linguistiques éducatives favorables et plus concrètes qui peuvent permettre l'enseignement du kurde comme matière obligatoire à partir de l'école primaire, puis secondaire, au lycée et à l'université ; ensuite, favoriser l'intégration du kurde dans les concours d'entrée au secondaire (SBS) au collège (TEOG) et à l'université (YGS)⁶ ; enfin, faciliter le recrutement des professeurs. Enfin, il lui faudrait mieux répondre aux besoins matériels.

Ces pas, indispensables, sont les principaux à suivre dans ce domaine (Akin et Araz, 2014).

⁶ (TEOG) Examen d'entrée au Collège ; (YGS) : Examen d'entrée dans l'enseignement supérieur

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akin, S. & Araz, S. (2014). Kürtçe seçmeli ders : sorunlar ve öneriler (Enseignement optionnel du kurde : problèmes et perspectives). *Taraf*, 1–4.
- Akin, S. & Akinci, M. (2003). La réforme linguistique turque. *Glottopol*, 1, 1–14.
- Alen-Garabato, A. et Cellier, M. (2009). L'enseignement des langues régionales en France aujourd'hui : état des lieux et perspectives. *Tréma*. Récupéré le 3 février 2016 du site de la revue : <http://trema.revues.org/903>
- Araz, S. (2014). *Enseignement du kurde comme langue optionnelle en Turquie : étude de cas dans la province de Batman* (thèse de maîtrise Université de Rouen à Rouen, France).
Récupéré du site de maison d'édition Éditions universitaires européennes : <https://www.editionsue.com/catalog/details//store/fr/book/978-3-8417-4417-3/enseignement-du-kurde-en-turquie>
- Bordenet, C. (2014, 9 septembre). Les Kurdes, un peuple éclaté entre quatre pays. *Le Monde*. Récupéré le 4 février 2016 du site du journal : http://www.lemonde.fr/lesdecodeurs/article/2014/09/09/qui-sont-les-kurdes_4484311_4355770.html#partie1, 1–5.
- Chaudenson, R. (2000). Planification linguistique, droit à la langue et développement. *Estudios de Sociolingüística*, 1 (1), 191-201
- Cigerli, S. (1999). *Les kurdes et leur histoire*. Paris : L'Harmattan.
- Costa, J. (2013). Enjeux sociaux de la revitalisation linguistique. Introduction. *Langage et société*, 145 (3), 1–9.
- Conseil de l'Europe (2012). Comité consultatif de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales. <https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/3FCNMdocs/PDFCommentaryLanguagefr.pdf>
- Cummins, J. (2001). Bilingual Children's Mother Tongue : Why Is It Important for Education? *Sprogforum*, 7, (19), 15–20.
- Dündar, F. (2000). *Türkiye Nüfus Sayimlarında Azinliklar*. Istanbul : Çiviyazilari.
- Fishman, J. A. (1991). *Reversing Language Shift : Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Clevedon : Multilingual Matters.
- Goren, P. (2009). *How policy travels : Making sense of Ka Hikitia. Managing for success : The Maori education strategy 2008-2012*. Wellington : Fulbright Foundation, 2–12.
- Leclerck, J. (2015). *La politique des langues régionales et minoritaires. L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec : TLFQ, Université Lava.
- Skutnabb-Kangas, T. (2012/2013). Linguistic Human Rights. *The Encyclopedia of Applied Linguistics*, Krzysztof Kredens Malden, MA : Blackwell.
- Thomas, W.-P. & Collier, V. (1997). *School Effectiveness for Language Minority Students*. Washington : The George Washington University.
- Woehrling, J.-M. (2005). *La Charte Européenne Des Langues Régionales ou Minoritaires : Un Commentaire Analytique*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.